

# POUR NOS CANDIDATS LE PLUS IMPORTANT C'EST FORCÉMENT

# VOUS

## Inspecteurs Divisionnaires

**D**urant le mandat écoulé, les élus du syndicat **F. O. -DGFIP** ont constamment défendu avec conviction et pugnacité tous les dossiers qui leur ont été confiés.

Forts de la confiance des Idiv depuis les élections de 2011, confortée en 2014, avec 31 % des voix, **F. O. -DGFIP** est la seule organisation à siéger pour les deux grades au sein de la CAPN n°3. Dans ce cadre, les élus se sont résolument attachés à faire respecter les droits de tous les collègues.

Face aux différentes attaques de l'administration, tant sur les règles de gestion que sur les carrières et débouchés du fait des fermetures de postes et services, vos représentants **F. O. -DGFIP** ont sans cesse défendu le positionnement des Idiv.

Parallèlement, dans le cadre des groupes de travail, **F. O. -DGFIP** a notamment obtenu :

- ✓ un quota d'accès par promotion aux postes HEA CSC3 remonté de 10 % à 30 % et un examen dit « horizontal » des demandes en promotion en remplacement d'un traitement vertical préjudiciable aux Idiv HC.
- ✓ La reconnaissance de la qualité comptable aux agents comptables hors réseau que la DGFIP considérait comme administratifs pour leur mutation sur poste C2 ;
- ✓ la création d'un échelon sommital 1015 contingenté à 15 % pour les Idiv HC faisant valoir leur départ en retraite en juillet 2021 ;
- ✓ L'affectation sur un emploi comptable dès la CAPN ; ce qui n'était pas garanti lors des discussions de 2014 ;
- ✓ Dans la sphère du contrôle fiscal, l'action de **F. O. -DGFIP** a permis aux collègues IFIP en promotion ou Idiv en mutation de pouvoir désormais postuler sur des emplois de chefs de brigade ou d'adjoints.

### **F. O. -DGFIP revendique notamment :**

- ✓ le bénéfice de la sélection Idiv sans limitation de durée tant que son titulaire n'a pas trouvé d'affectation ;
- ✓ pour les Idiv experts, la suppression de l'oral de sélection pour l'accès à Idiv « encadrement ».
- ✓ que tout Idiv CN ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon puisse accéder au grade d'Idiv HC sans mobilité géographique ou fonctionnelle ;
- ✓ un indice terminal non contingenté d'Idiv HC à égalité de l'indice terminal des AFIPA.
- ✓ la possibilité de promotion sur place en cas de reclassement du poste comptable, après validation de la CAPN ;
- ✓ la révision de la grille indiciaire par un raccourcissement de la durée dans chaque échelon ;
- ✓ pour les Idiv CN 3<sup>ème</sup> échelon, six mois avant leur fin de carrière, l'accès au grade d'Idiv HC 2<sup>ème</sup> échelon à titre personnel, même s'ils n'ont exercé que sur un seul emploi.
- ✓ pour les Idiv HC 3<sup>ème</sup> échelon, six mois avant leur fin de carrière, l'accès à l'indice terminal des AFIPA, à titre personnel.
- ✓ pour les Idiv sur emplois administratifs, **F. O.** revendique une reconnaissance sur le plan indemnitaire à la hauteur des efforts consentis


**VOS  
REPRÉSENTANTS  
F.O.-DGFIP  
ONT SANS CESSÉ  
DÉFENDU  
LE POSITIONNEMENT  
DES IDIV**

Enfin, **F. O. -DGFIP**, compte tenu de la technicité requise et des responsabilités attribuées aux Idiv, exige la création d'emplois d'Idiv comptables et administratifs pour pallier des situations de blocage des promotions et des mutations.

Le syndicat **F. O. -DGFIP** est composé de femmes et d'hommes engagés pour **vous conseiller, vous soutenir et vous défendre** afin de vous permettre **le meilleur déroulement de carrière possible. C'est pourquoi, nous refusons que les Idiv, administratifs ou comptables soient considérés comme interchangeables par les directions locales. Porteuse de progrès social et d'une véritable ambition pour la DGFIP et ses personnels, F. O. -DGFIP persistera à défendre les intérêts de tous les Idiv.**

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE  
VOTEZ  
ET FAITES VOTER**



**NOS  
DIFFÉRENCES**   
**FONT LA DIFFÉRENCE**



# LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 3 INSPECTEURS DIVISIONNAIRES

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE



Jean-François PAS



Hubert BROTHIER



Christophe ADNOT



Philippe VANDROT



Marguerite  
ARRANHADO  
SEQUEIRA



Laurent ROSE-HANO

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES CLASSE NORMALE



Geneviève BOINO



Mathieu CABELLO



Valérie LEDRU



Sophie LAUPRETE




Annie-Laure TIVOLI



Jean-Marc LE CORRONC

ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE  
**VOTEZ**  
ET FAITES VOTER



NOS  
DIFFÉRENCES   
FONT LA DIFFÉRENCE